

## Conclusions

---

Les aspects de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis qui auront les effets les plus marqués sur les consommateurs canadiens sont les suivants :

- L'abolition progressive des droits de douane, qui entraînera pour les consommateurs des prix plus bas ainsi qu'un choix plus grand de produits de meilleure qualité;
- Le maintien, en vertu de l'Accord, des normes techniques canadiennes en matière d'information et de protection des consommateurs. Les consommateurs canadiens continueront d'être protégés contre les produits dangereux et ils disposeront des renseignements nécessaires pour faire leurs achats avec discernement.

Une fois que l'Accord sera intégralement entré en vigueur, tous les consommateurs canadiens profiteront des baisses de prix importantes qui se produiront au fur et à mesure que seront

abolis les droits de douane :

- L'économie annuelle moyenne des ménages à faible revenu sera d'environ 325 \$ et celle des autres ménages, d'environ 800 \$. Ces économies représentent 3 pour cent du revenu des ménages à faible revenu et 2 pour cent du revenu des autres ménages canadiens;
- Une famille moyenne de deux adultes et de deux enfants peut s'attendre à économiser entre 85 et 130 \$ par an sur les dépenses en produits alimentaires — l'équivalent d'à peu près un panier à provisions hebdomadaires;
- Une famille typique à revenu moyen qui s'établit et se meuble pourrait voir ses frais diminuer de 8 000 \$.